

CORMORANT Louis Joseph, Ourdisseur

Fils de **CORMORANT François** (°1851), Tisserand, filiation certaine, et de **STEUX Hermance** (°1854), Ménagère, filiation certaine.

Premier enfant de François et Hermance.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 41 ans et 38 ans.

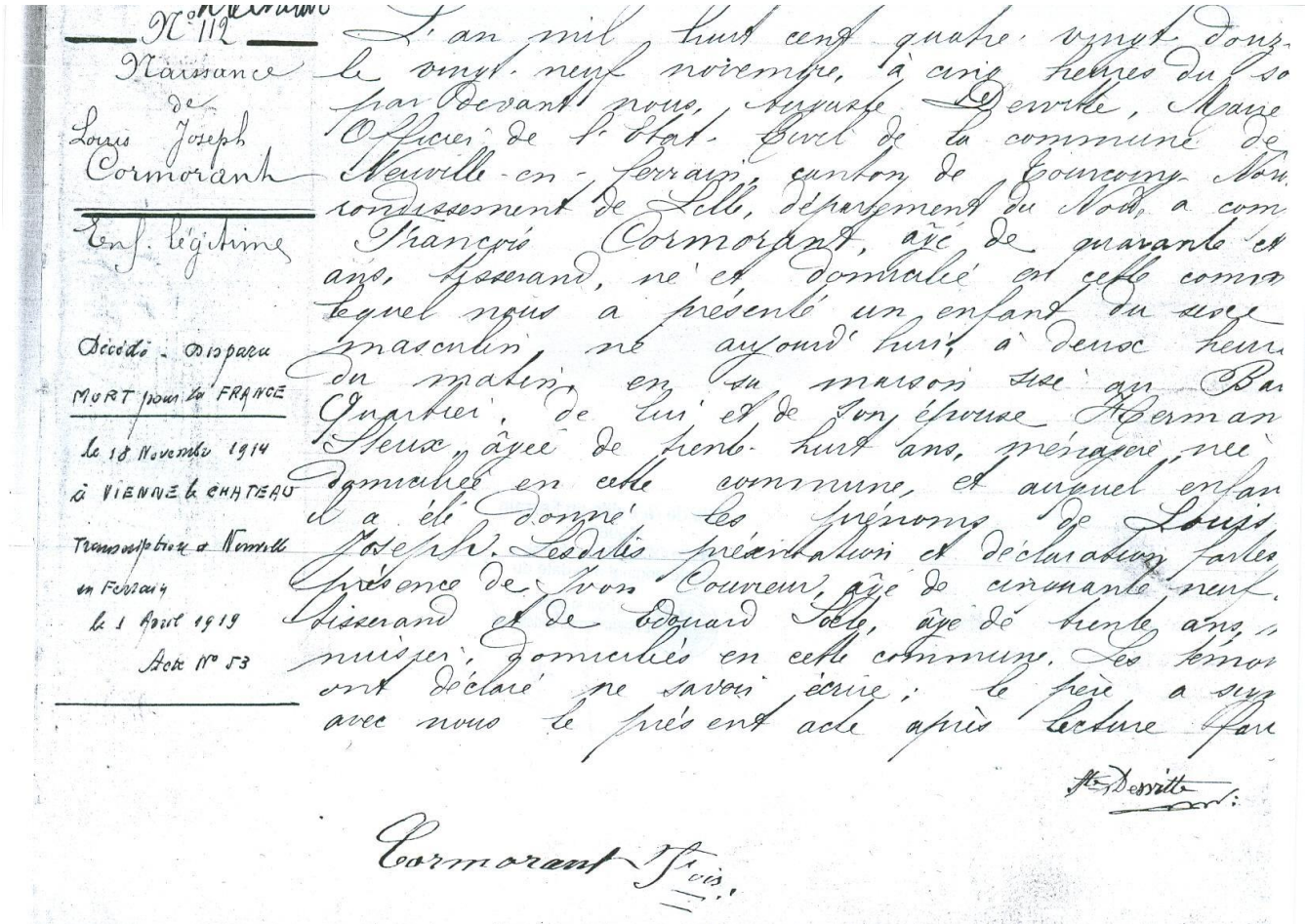
Né le (ce) 29/11/1892 à Neuville-en-Ferrain (59), Bas Quartier¹.

Décédé le 18/11/1914 à Vienne-le-Château (51)² à l'âge de 21 ans.

¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

² Note : Tué à l'ennemi le 18 novembre 1914 au combat de Vienne le Château -

Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.



<p>Nom : COMORANT</p> <p>Prénoms : Paul Joseph Surnoms :</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : 3964</p> <p>Classe de mobilisation :</p>																									
<p>ÉTAT CIVIL.</p> <p>Né le 29 novembre 1892 à Stavelle en France canton de Tourcoing, département de Nord, résidant à Stavelle en France (Haut-Roubaix), canton de Tourcoing-Nord-Est, département de Nord, profession de ouvrier, fils de Pierre et de Mme Bernanne, domiciliés à Stavelle en France, canton de Tourcoing-Nord-Est, département de Nord</p> <p>Marié à :</p>	<p>SIGNALEMENT.</p> <table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">Cheveux châtain foncé</td> <td style="border: none;">Visage ovale</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Yeux jaune foncé</td> <td style="border: none;">Renseignements physiologiques compléments particuliers.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Front : Inclinaison</td> <td style="border: none;">Taille 1 m. 174 centim.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Hauteur normal</td> <td style="border: none;">Taille rectifiée : 1 m. 173 cent.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Largeur</td> <td style="border: none;">Marques particulières.</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Dos</td> <td style="border: none;">Degré d'instruction : 2</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Base large</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Nez : Hauteur</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Saillie forte</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Largeur</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	Cheveux châtain foncé	Visage ovale	Yeux jaune foncé	Renseignements physiologiques compléments particuliers.	Front : Inclinaison	Taille 1 m. 174 centim.	Hauteur normal	Taille rectifiée : 1 m. 173 cent.	Largeur	Marques particulières.	Dos	Degré d'instruction : 2	Base large		Nez : Hauteur		Saillie forte		Largeur						
Cheveux châtain foncé	Visage ovale																									
Yeux jaune foncé	Renseignements physiologiques compléments particuliers.																									
Front : Inclinaison	Taille 1 m. 174 centim.																									
Hauteur normal	Taille rectifiée : 1 m. 173 cent.																									
Largeur	Marques particulières.																									
Dos	Degré d'instruction : 2																									
Base large																										
Nez : Hauteur																										
Saillie forte																										
Largeur																										
<p>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</p> <p>Inscrit sous le n° 62 de la liste du canton de Tourcoing-Nord-Est</p> <p>Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1912</p> <p>Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1912</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS D'AFFECTATION.</th> <th colspan="2">NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th>en contrats spéciaux</th> <th>MATRICULES ou en répartition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border: none;">Armée active. 87^{me} Rég. d'Infanterie</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">1773</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Disponibilité et réserve de l'armée active.</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Armée territoriale et sa réserve.</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </tbody> </table>	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS		en contrats spéciaux	MATRICULES ou en répartition	Armée active. 87^{me} Rég. d'Infanterie		1773	Disponibilité et réserve de l'armée active.			Armée territoriale et sa réserve.													
CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS																									
	en contrats spéciaux	MATRICULES ou en répartition																								
Armée active. 87^{me} Rég. d'Infanterie		1773																								
Disponibilité et réserve de l'armée active.																										
Armée territoriale et sa réserve.																										
<p>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</p> <p>Incorporé à compter du 10 Octobre 1913, Arrivé au corps le 10 Octobre 1913</p> <p>Matr. de 1^{re} classe le 1^{er} jour. Caporal le 15 avril 1914</p> <p><i>Service à l'ennemi le 18 novembre 1914 au combat de grime le château. Rays des batailles le 19 novembre 1914</i></p>	<p>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région.</th> <th>ID nominative. (N. 1483/1914)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	ID nominative. (N. 1483/1914)																					
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	ID nominative. (N. 1483/1914)																							
<p>ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.</p>	<p>CAMPAGNES.</p> <p><i>en Allemagne du 2 novembre 1914 au 18 décembre 1914 sans armes</i></p>																									
<p>BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</th> <th rowspan="2">DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un réemploi spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).</small></p>	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.																		
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																							
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.																								
<p>PÉRIODES DIVERSES.</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2">Réserve ...</td> <td>1^{re} dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^{de} dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armée territoriale.</td> <td>Supplémentaires dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>1^{re} dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.</td> <td>Supplémentaires dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>1^{re} dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2^{de} dans l</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> </table>	Réserve ...	1 ^{re} dans l	du	au	2 ^{de} dans l	du	au	Armée territoriale.	Supplémentaires dans l	du	au	1 ^{re} dans l	du	au	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Supplémentaires dans l	du	au	1 ^{re} dans l	du	au		2 ^{de} dans l	du	au	
Réserve ...		1 ^{re} dans l	du	au																						
	2 ^{de} dans l	du	au																							
Armée territoriale.	Supplémentaires dans l	du	au																							
	1 ^{re} dans l	du	au																							
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Supplémentaires dans l	du	au																							
	1 ^{re} dans l	du	au																							
	2 ^{de} dans l	du	au																							

Louis Joseph CORMORANT

Mort pour la France le 18-11-1914

Carrière

Grade	sergent
Unité	87e régiment d'infanterie (87e RI)
Classe	1912
Bureau de recrutement	Lille

Mention Mort pour la France

Sépulture

Lieu de sépulture	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE (51 - Marne, France)
Nom du site de sépulture	Nécropole Nationale 'SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE'
Type de sépulture	tombe individuelle
Numéro de la tombe	3714

Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
5 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut M ^{lle} illon Lieut M ^{lle} rien	6 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut Colly. Lieut Pouch S. Lieut Dubois " Benoit
7 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut Landat S. Lieut Barthe	8 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut Hoenders S. Lieut Compa S. Lieut Loillieux
3 ^{ème} Bataillon Commandant Humbel chef de B ^{ts} M ^{lle} Bureau M ^{lle} aide Major S ^c 1 ^{er} et.	
9 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut de Préval S. Lieut Rejaux S. Lieut Bas	10 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Cap ^{te} Gabelle S. Lieut Maillard S. Lieut Demin S. Lieut Beigbin
11 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut Gaillard Lieut Gallant S. Lieut Péké	12 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Cap ^{te} Paroissien Lieut Jéland S. Lieut Ebangbe

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	U Les trois bataillons sont relevés sur leurs positions dans la nuit du 14 au 15 et vont occuper les cantonnements et les positions de deuxième ligne. 1 ^{er} B ^{tu} : 3 comp ^{tes} à Vienne le Château 1 - au Rondchamps 2 ^{ème} B ^{tu} à Hairemont 3 ^{ème} B ^{tu} 2 Comp ^{tes} à la Renardie 2 - au Rondchamps. Dans la journée du 15 le 2 ^{ème} B ^{tu} quitte Hairemont pour le Rondchamps où il arrive à midi. Les 302 jeunes soldats arrivés du dépôt sont repartis dans les compagnies. Le lieutenant Moreau et le sous lieutenant Briqueux rejoignent le régiment venant du dépôt pertes subies : ni une. La situation est sans changement 16 novembre pertes subies : ni une. 17 novembre La situation est sans changement pertes subies : ni une. 18 novembre A 10 heures l'ordre est envoyé aux 3 B ^{tus} de se diriger de leurs cantonnements vers la région de pare balles - 500 m. N.E de la cote 176, en vue de mener une attaque pour reprendre le mouvement

Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	de terrain de la cote 176 et d'envoyer de s'y maintenir en s'y organisant. (En exécution de l'ordre d'attaque du général Com ^{te} la 3 ^{ème} D.I en date du 18 novembre) Le trajet à travers bois dans des sentiers glissants cause un allongement de la colonne et un ralentissement de la marche tels que les B ^{tus} ne sont à leurs emplacements fixés qu'à 13 ^h 45 au lieu de 12 ^h 30. La position des unités est la suivante : 1 ^{ère} ligne : 2 Compagnies du 3 ^{ème} B ^{tu} . (12 ^{ème} Paroissien - 11 ^{ème} Gaillard.) dans les tranchées de 128 situées dans la clairière N.E de la cote 176 et face à la route Vienne le Château - Bimarville 2 Compagnies en renfort des précédentes (9 ^{ème} de Préval - et 10 ^{ème} Gabelle.) Ces comp ^{tes} sont massés dans la place d'armes située à l'entrée S. des tranchées de 1 ^{ère} ligne de la clairière et dans les alés plus à l'Est. En 2 ^{ème} ligne les 2 ^{ème} B ^{tu} ayant 2 Compagnies au pare balles

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	77 pertes à appuyer les Compagnies du 3 ^{ème} B ^{tu} . 2 Compagnies dans les tranchées de 2 ^{ème} ligne au S de la Clairière flanquant l'attaque à gauche. L'attaque est flanquée à droite par 2 Compagnies du 4 ^{ème} B ^{tu} placées dans les tranchées de 1 ^{ère} ligne de 128 partie N. de la clairière ; 2 Compagnies dans les tranchées de 2 ^{ème} ligne en arrière des précédentes. La préparation de l'attaque par l'artillerie commença à 1 ^h 45. A 14 ^h 45 l'artillerie change le genre de soutien qu'elle reporte et plus au N et plus à l'O. La préparation de cette attaque s'est jugée insuffisante, toute la partie des ouvrages allemands situés au N. de la clairière n'ayant pas été atteinte par nos obus, le Com ^{te} du régiment n'eut que quelques patrouilles en avant du front, au total une quarantaine d'hommes. Ces patrouilles au début progressèrent facilement. Certains hommes parvenaient même à se glisser

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

jusqu'aux tranchées allemandes encore occupées. A ce moment - 15 heures environ - l'ordre verbal est donné à la 11^{ème} Comp^{ie} de se porter en avant. Cet ordre verbal allait être suivi d'un commencement d'exécution quand une violente fusillade et un feu de mitrailleuses semblant venir plus particulièrement de la partie N. de la clairière et de la région voisine de la cote 176 obligent les patrouilles à se replier vivement dans les tranchées.

La préparation par l'artillerie est recommencée. A 16^h les Comp^{ies} Pavoisier (12) et Gailhard (11) à gauche sortent des tranchées de la cote et marchent à l'attaque des tranchées allemandes qui font face à la clairière. Ces compagnies sont remplacées dans les tranchées de 4^{ème} ligne par les 9^{ème} et 10^{ème}. Les Comp^{ies} des Comp^{ies} de 4^{ème} ligne font connaître bientôt qu'ils sont dans l'impossibilité d'avancer par suite de la violence des feux de l'infanterie ennemie. La 10^{ème} Comp^{ie} est engagée en renfort des

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

4

12^{ème} et 11^{ème} dans l'intervalle existant entre ces 2 compagnies.

A 17^h 30 les Com^{tes} de Comp^{ies} de 4^{ème} ligne rendent compte que le mouvement en avant est toujours impossible. Certaines patrouilles poussent toutefois jusqu'au réseau de fil de fer de la défense. L'emploi de nombreuses fusées lumineuses gêne considérablement notre mouvement. Le feu ennemi redouble d'intensité chaque fois qu'une patrouille en mouvement est aperçue.

Compte rendu de la Situation est fait au général Com^{te} la brigade qui donne l'ordre de repli à 18^h 30.

Les b^{ts} regagnent successivement leurs cantonnements. La 9^{ème} C^{ie} (de Piral) reste dans les tranchées de 4^{ème} ligne, pour renforcer les unités du 128 qui les occupent normalement, au cas d'une contre-attaque allemande.

Pertes subies:

trois officiers: deux - (Sous Lieutenant Hailhard et Lt Pick)

officiers blessés = deux (Sous Lt Galante et Lt Lailheux)

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

troupes tués 10
blessés 79
disparus 22

Le Capitaine^{ad} Bauvay de Courbouc tenant du dépôt rejoint le régiment (affecté à la 5^{ème} C^{ie})

19 novembre

Situation sans changement. A 10 heures une compagnie du 2^{ème} B^{tu} cantonnée au Rondchamp relève momentanément à Tréme la Ville une Comp^{ie} du 1^{er} dans les tranchées de 2^{ème} ligne, pour permettre à celle-ci de relever dans les tranchées de 4^{ème} ligne une Comp^{ie} du 128. Cette compagnie rentre à 19^h 30 au Rondchamp relevée à son tour sur les positions par une Comp^{ie} du 128.

Une compagnie du 4^{ème} B^{tu} cantonnée à Tréme la Chateau relève à 11^h une compagnie du 51 chargée de la défense des arrières de 2^{ème} ligne.

La 9^{ème} Comp^{ie} (de Piral) rentre à 9^h 45 par cantonnement du 128 dans les tranchées de 4^{ème} ligne du 128.

Le Commandant Hays quitte le Com^{te} provisoire du régiment

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

5

pour prendre celui du 4^{ème} B^{tu} de chasseurs. Il est remplacé dans le Com^{te} du régiment par le C^{ie} Le Baray, remplacé lui-même dans le Com^{te} de son B^{tu} par le capitaine de Courbouc.

Le Sous Lt Duquesne et le 3^{ème} Lt Lecours reviennent du dépôt rejoignent le rég^{iment}. Le 3^{ème} Lt Duquesne est affecté à la 3^{ème} section de mitrailleurs; le 3^{ème} Lt Lecours à la 11^{ème} C^{ie}.

20 novembre

Pertes subies: niant.

Le 2^{ème} B^{tu} (de Courbouc) quitte le cantonnement du Rondchamp et est rendu pour 8 heures au Parillon à la disposition du Colonel Com^{te} le 7^{ème}.

Ce B^{tu} relève dans la journée 1 B^{tu} du 7^{ème} dans les tranchées de 4^{ème} ligne, à l'O. de la route de Binasselle et au N. de la route Parillon-Dervau, face à l'O.

Une compagnie du 3^{ème} B^{tu} remplace dans les positions de 2^{ème} ligne la compagnie du 2^{ème} B^{tu} partie en 4^{ème} ligne.

Le reste sans changement.

Pertes: niant. 1 blessé

Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
5 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut M ^{lle} illon Lieut M ^{lle} rien	6 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut Colly. Lieut Pouché S. Lieut Dubois " Benoit
7 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut Landat S. Lieut Barthe	8 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut Hoenders S. Lieut Compa S. Lieut Loillieux
3 ^{ème} Bataillon	Commandant Humbel chef de B ^{ts} M ^{lle} Bureau M ^{lle} aide Major S ^c 1 ^{er} et.
9 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t S. Lieut de Préval S. Lieut Rejaux S. Lieut Bas	10 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Cap ^{te} Gabelle S. Lieut Maillard S. Lieut Demin S. Lieut Beigbin
11 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Lieut Gaillard Lieut Gallant S. Lieut Péké	12 ^{ème} Compagnie C ^t S ^c E ^t Cap ^{te} Paroissien Lieut Jéland S. Lieut Ebangbe

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	U Les trois bataillons sont relevés sur leurs positions dans la nuit du 14 au 15 et vont occuper les cantonnements et les positions de deuxième ligne. 1 ^{er} B ^{tu} : 3 Comp ^{tes} à Vienne le Château 1 - au Rondchamps 2 ^{ème} B ^{tu} à Hairemont 3 ^{ème} B ^{tu} 2 Comp ^{tes} à la Renardie 2 - au Rondchamps. Dans la journée du 15 le 2 ^{ème} B ^{tu} quitte Hairemont pour le Rondchamps où il arrive à midi. Les 302 jeunes soldats arrivés du dépôt sont repartis dans les compagnies. Le lieutenant Moreau et le sous lieutenant Briqueux rejoignent le régiment venant du dépôt pertes subies : ni une. La situation est sans changement 16 novembre pertes subies : ni une. 17 novembre La situation est sans changement pertes subies : ni une. 18 novembre A 10 heures l'ordre est envoyé aux 3 B ^{tus} de se diriger de leurs cantonnements vers la région de pare balles - 500 m. N.E de la Cote 176, en vue de mener une attaque pour reprendre le mouvement

Ministère de la défense - Mémoire des hommes

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	de terrain de la cote 176 et d'envoyer de s'y maintenir en s'y organisant. (En exécution de l'ordre d'attaque du général Com ^{te} la 3 ^{ème} D.I en date du 18 novembre) Le trajet à travers bois dans des sentiers glissants cause un allongement de la colonne et un ralentissement de la marche tels que les B ^{tus} ne sont à leurs emplacements fixés qu'à 13 ^h 45 au lieu de 12 ^h 30. La position des unités est la suivante : 1 ^{ère} ligne : 2 Compagnies du 3 ^{ème} B ^{tu} . (12 ^{ème} Paroissien - 11 ^{ème} Gaillard.) dans les tranchées de 128 situées dans la clairière N.E de la cote 176 et face à la route Vienne le Château - Bimarville 2 Compagnies en renfort des précédentes (9 ^{ème} de Préval - et 10 ^{ème} Gabelle.) Ces Comp ^{tes} sont massés dans la place d'armes située à l'entrée S. des tranchées de 1 ^{ère} ligne de la clairière et dans les alés plus à l'Est. En 2 ^{ème} ligne les 2 ^{ème} B ^{tu} ayant 2 Compagnies au pare balles

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	77 pertes à appuyer les Compagnies du 3 ^{ème} B ^{tu} . 2 Compagnies dans les tranchées de 2 ^{ème} ligne au S de la Clairière flanquant l'attaque à gauche. L'attaque est flanquée à droite par 2 Compagnies du 4 ^{ème} B ^{tu} - placées dans les tranchées de 1 ^{ère} ligne de 128 partie N. de la clairière ; 2 Compagnies dans les tranchées de 2 ^{ème} ligne en arrière des précédentes. La préparation de l'attaque par l'artillerie commença à 1 ^h 45. A 14 ^h 45 l'artillerie change le genre de soutien qu'elle reporte et plus au N et plus à l'O. La préparation de cette attaque s'est jugée insuffisante, toute la partie des ouvrages allemands situés au N. de la clairière n'ayant pas été atteinte par nos obus, le Com ^{te} du régiment n'eut que quelques patrouilles en avant du front, au total une quarantaine d'hommes. Ces patrouilles au début progressèrent facilement. Certains hommes parvenaient même à se glisser

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

jusqu'aux tranchées allemandes encore occupées. A ce moment - 15 heures environ - l'ordre verbal est donné à la 11^{ème} Comp^{te} de se porter en avant. Cet ordre verbal allait être suivi d'un commencement d'exécution quand une violente fusillade et un feu de mitrailleuses semblant venir plus particulièrement de la partie N. de la clairière et de la région voisine de la cote 176 obligent les patrouilles à se replier vivement dans les tranchées.

La préparation par l'artillerie est recommencée. A 16^h les Comp^{tes} Pavoisier (12) et Gaillard (11) à gauche sortent des tranchées de la cote et marchent à l'attaque des tranchées allemandes qui font face à la clairière. Ces compagnies sont remplacées dans les tranchées de 4^{ème} ligne par les 9^{ème} et 10^{ème}. Les Comp^{tes} des Comp^{tes} de 4^{ème} ligne font connaître bientôt qu'ils sont dans l'impossibilité d'avancer par suite de la violence des feux de l'infanterie ennemie. La 10^{ème} Comp^{te} est engagée en renfort des

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

4

12^{ème} et 11^{ème} dans l'intervalle existant entre ces 2 compagnies.

A 17^h 30 les Comp^{tes} de Comp^{tes} de 4^{ème} ligne rendent compte que le mouvement en avant est toujours impossible. Certaines patrouilles poussent toutefois jusqu'au réseau de fil de fer de la défense. L'emploi de nombreuses fusées lumineuses gêne considérablement notre mouvement. Le feu ennemi se double d'intensité chaque fois qu'une patrouille en mouvement est aperçue.

Compte rendu de la Situation est fait au général Comte la brigade qui donne l'ordre de repli à 18^h 30.

Les bts. regagnent successivement leurs cantonnements. La 9^{ème} (de Piral) reste dans les tranchées de 4^{ème} ligne, pour renforcer les unités du 128 qui les occupent normalement, au cas d'une contre-attaque allemande.

Pertes Subies:

trois officiers: deux - (Sous Lieutenant Haillard et Lt Pick)

officiers blessés = deux (Sous Lt Galante et Lt Lailleur)

331 - Paris et Langres - Imprimerie et Librairie militaires Henri CHARLES LAURENCE - T. 888 - 103

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CORMORANT**

Prénoms *Louis Joseph*

Grade *Sergent*

Corps *8^e Régiment d'Infanterie*

N° *4773* au Corps. — Cl. *1912*

Matricule. *3964* au Recrutement *Sille*

Mort pour la France le *18 novembre 1914*

à *Vienne le Château (Marne)*

Genre de mort *Tue à l'ennemi*

Né le *29 novembre 1898*

à *Neuville-en-Ferrain* Département *(Nord)*

Arr^s municipal (p^s Paris et Lyon). |

à défaut son et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le *2 juillet 1917*

par le Tribunal de *St Menchault*

acte ou jugement transcrit le *1 avril 1919*

à *Neuville - en - Ferrain*

N° du registre d'état civil

N. 83.
Cormorant
Louis Joseph
transcription

Republique Française. Du nom du Peuple Français. *Journal.*
A Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal de Sainte
Amand. Le Procureur de la République expose: Sur les articles 88 et
suivants du Code Civil et la Loi du 3 Décembre 1915. Sur la lettre de Monsieur
le Ministre de la Guerre et les pièces jointes: Que de ces pièces et notamment
d'un P.V. de déclaration de décès dressé à Neumont le 28 novembre 1914. par
le Lieutenant Trautz du 87^e Régiment d'Infanterie sur la déclaration
du sergent Darin du dit régiment et d'une note d'absence de nouvelles du
dépôt du 87^e Régiment d'Infanterie du quatre avril 1914 ainsi que des
autres renseignements émanés du Ministre de la Guerre, il semble
résulter que le sergent Cormorant Louis Joseph du 87^e Régiment d'Infanterie
né le 29 novembre 1892 à Neuville en Ferrain Nord, est mort pour la France
à Neuville le Château le 18 novembre 1914. Qu'il y a lieu de tenir ces faits
pour constants dans une constatation judiciaire du décès qui tiendra lieu
d'acte d'Etat Civil. Qu'il y aura lieu pour le Tribunal d'ordonner que la
transcription du jugement tenant lieu d'acte de décès sera conformément à l'ar-
rêté transcrit tant sur les registres de l'Etat Civil de Neuville le Château lieu du décès
aussitôt que cette commune située sur la ligne de feu aura recouvré sa munici-
palité que sur les registres de la commune de Neuville en Ferrain (Nord) lieu
du dernier domicile du décès, aussitôt que la dite commune ne sera plus au
pouvoir de l'ennemi. Qu'il y aura lieu d'ordonner également que mention du jugement
et de la transcription sera faite dans les mêmes conditions et aussitôt qu'il sera possible en
marge des registres à la date du décès. En conséquence, le Procureur de la République
requiert: Qu'il plaise au Tribunal. Reconnaître comme constant le décès du sergent Cor-
morant Louis Joseph du 87^e Régiment d'Infanterie né le 29 novembre 1892 à Neuville en
Ferrain. Mort pour la France à Neuville le Château le 18 novembre 1914. Dire que le
jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de l'Etat Civil et sera transcrit à sa date tant
sur les registres de l'Etat Civil de Neuville le Château (Nord) que sur ceux de Neuville en
Ferrain Nord, aussitôt que la première de ces communes aura recouvré sa municipalité et
que la deuxième ne sera plus au pouvoir de l'ennemi et en tous cas à la cessation des hostilités.
Dire que mention du jugement et de la transcription sera faite en marge des registres à

la date du décès. Fait au Greffe, à Sainte-Menchould, le 10 Juin 1917. Le Procureur de
la République, sign. Duvoir, Audience publique du deux Juillet 1917. Le Tribunal, vu la
requête qui précède et les pièces à l'appui, vu Monsieur le Président en son rapport, le
Ministère Public en ses conclusions et après en avoir délibéré conformément à la Loi, jugeant
en son ressort. Attendu que des documents produits résulte la preuve que le sergent
Cormorant Louis Joseph, du 81^e Régiment d'Infanterie et N^o 4773 a été tué à l'ennemi
le dix huit novembre mil neuf cent quatorze. Que dans ces conditions il y a lieu de reconnaître
comme constant ce décès. Par ces motifs: Dit qu'il est constant que le dit sergent
Cormorant Louis Joseph du 81^e Régiment d'Infanterie, né à Neuville en Ferrain
où il était domicilié le vingt neuf novembre mil huit cent quatre vingt deux de
François et de Bernance Steus est décédé "Mort pour la France" à Neuville le
Château le dix huit novembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent jugement
tiendra lieu d'acte de décès au sus-nommé et ordonne qu'à cet effet il sera transcrit
sur les registres des décès de Neuville Château, lieu du décès ainsi que sur ceux de
Neuville en Ferrain, Lille, lieu du dernier domicile, et ce aussitôt que les circonstances
le permettront, dans tous les cas dès la cessation des hostilités. Dit aussi que mention de
dit décès sera faite sur les registres des décès des dites communes pour l'année mil neuf
cent quatorze en marge de l'endroit où aurait dû être inscrit et transcrit l'acte non dressé
ainsi fait et jugé à l'audience publique du Tribunal où étaient présents M. M. Bobé
Président, Girard, Juge, Hennechart, Juge à Chalons, délégué pour siéger au Tribunal, Duvion
Juge à M. Chéru, remplissant par délégation les fonctions de Procureur de la République et
Renard, Greffier, Greffier greffier à Sainte-Menchould le onze Juillet mil neuf cent dix sept, folio
soixante neuf, verso, sign. Bouras, En conséquence le Président de la République Française
mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre les présentes à exécution, aux Procureurs
Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance et de
tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de faire main forte
lors qu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées
du sceau du Tribunal par le Greffier soussigné. Le Greffier du Tribunal, sign. Hérisse
L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le premier avril mil neuf cent dix neuf à neuf
heures et demie du matin par nous Alexandre Ghestem, conseiller municipal
faisant fonctions de Maire de Neuville en Ferrain.

A. Ghestem